



# SYGADE

# BULLETIN

SYSTÈME DE GESTION ET D'ANALYSE DE LA DETTE

No. 2 JUIN 1992

*Voici le deuxième numéro du Bulletin du SYGADE. Nous espérons que vous avez apprécié le premier numéro et l'avez jugé utile. Dans le présent numéro, vous trouverez des renseignements détaillés sur la nouvelle version du SYGADE (4.1Plus), le séminaire annuel de formation qui aura lieu à Genève, ainsi qu'une mise à jour sur l'évolution technique du SYGADE. Nous entamons également une série d'articles sur le travail sur le terrain, commençant par le Rwanda, sur la situation internationale de la dette, et présentons un article sur le cadre institutionnel dans lequel une gestion informatisée de la dette peut être plus efficace.*



## NOUVELLES CARACTERISTIQUES DE LA VERSION 4.1PLUS DU SYGADE

1. Mise à jour automatique des tableaux d'amortissement théoriques (échéanciers, intérêts, valeur nominale, etc.) et des tirages.
2. Création et mise à jour automatique des tirages estimés.
3. Possibilité de corriger les mouvements inscrits au grand livre.
4. Amélioration de l'entrée et de la validation des mouvements du grand livre.
5. "Situation du prêt" ajouté aux critères de sélection.
6. Etat des variations de taux de change.
7. Calcul des intérêts de retard.
8. Procédure d'enregistrement des arriérés.
9. Fonction de conversion automatique des prêts concernés par la limitation de 100 tirages par échéancier qui existait dans les versions du SYGADE antérieures à la version 4.1.
10. Une période de référence peut désormais être sélectionnée pour les relevés de comptes de prêt.
11. Deux nouveaux états de sortie sur les "intérêts moratoires".
12. Nouvel état de sortie intitulé "Comparaison des encours théoriques avec ceux du grand livre".
13. Amélioration de la fonction permettant de modifier la valeur nominale du prêt.
14. Standardisation des messages de situation des fichiers du DMS et du DRES. Ceci comprend le remplacement des codes par un texte dans tous les messages.
15. Renforcement de la fonctionnalité grâce à l'amélioration des menus.
16. Interface entre le Module de la stratégie de la dette (DSM) de la Banque mondiale et le SYGADE.

## SEMINAIRE DE 1992 A GENEVE

Le séminaire annuel de formation au SYGADE aura lieu cette année à Genève du 21 septembre au 2 octobre. Il s'adresse aux utilisateurs actuels du système, et qui ont aussi une expérience antérieure du SYGADE. Les participants idéaux seraient, par exemple, le responsable de la gestion de la dette (ou son équivalent) et un opérateur du SYGADE. Le séminaire sera mené en anglais, français et espagnol.

Le séminaire vise deux grands objectifs. La Version 4.1Plus du SYGADE sera prochainement disponible et les participants au séminaire recevront une formation concernant les améliorations apportées au système par cette nouvelle version. Sera également présenté aux utilisateurs le Module de la stratégie de la dette (DSM) de la Banque mondiale, qui est un

sous-système additionnel d'analyse de la dette (voir article p.2).

Pour aider les participants au séminaire à pouvoir ensuite faire bénéficier leurs collègues dans leurs pays respectifs des connaissances acquises, des exercices pratiques seront organisés, et une journée sera consacrée à une étude de cas. En outre, une table ronde permettra aux participants d'exprimer leurs préoccupations sur des questions techniques et institutionnelles. Les enseignements que l'on peut tirer d'une telle table ronde sont une source précieuse d'informations sur les besoins et les exigences des utilisateurs, fort utiles pour la mise à jour et l'amélioration du SYGADE.

### INFORMATISER NE SUFFIT PAS!

Si le développement et l'installation du SYGADE constituent l'activité principale du programme de coopération technique de la CNUCED dans le domaine de la gestion de la dette, la CNUCED consacre une attention croissante à l'environnement ou au cadre juridique, institutionnel et administratif dans lequel le système fonctionne.

Comme il a été expliqué dans le premier numéro du Bulletin, la mise au point du SYGADE a été motivée par la participation de la CNUCED aux réunions du Club de Paris et le constat que les pays en développement avaient besoin d'avoir accès, à tout moment, à des données détaillées, exactes et à jour concernant leur dette extérieure, à la fois pour chaque prêt et globalement. Il a été considéré que l'informatisation offrait la meilleure solution et que des renseignements et des statistiques améliorés sur la dette contribueraient à l'élaboration de meilleures politiques.

Au cours de l'exécution du programme SYGADE, on s'est rendu compte que le système ne procurerait aucun avantage réel si l'on ne se préoccupait pas également des questions institutionnelles. En particulier, un cadre législatif, institutionnel et organisationnel approprié devait être mis en place pour rassembler et diffuser de l'information nécessaire. En outre, une information complète et exacte n'est pas en elle-même suffisante et ne constitue pas une fin en soi. L'information doit être analysée et vérifiée pour contribuer à l'élaboration des politiques.

C'est pourquoi la CNUCED a élaboré un cadre théorique d'analyse des questions institutionnelles en s'attachant à définir les fonctions essentielles en matière de gestion (pour une explication des principales fonctions concernant la gestion de la dette et des relations entre elles, voir "Une Gestion Efficace de la Dette", (UNCTAD/RDP/DFP/DMS/2, Genève 1989.)). L'enregistrement des données sur la dette, qu'il soit informatisé ou manuel, n'est que l'une des fonctions d'une gestion efficace de la dette. L'assistance technique de la CNUCED dans le domaine de la gestion de la dette est également désormais davantage axée sur le renforcement institutionnel, où l'installation d'un système informatique ne constitue qu'une activité complémentaire. Cette nouvelle approche est également l'une des principales caractéristiques du Programme conjoint de la CNUCED et de la Banque mondiale visant à fournir aux pays en développement des services d'assistance technique en matière de gestion de la dette.

### MODULE DE LA STRATEGIE DE LA DETTE

Jusqu'à présent, le Système de relations entre la balance des paiements et la dette (DPS) était le seul outil d'analyse proposé par le SYGADE pour aider les décideurs à élaborer une stratégie relative à la dette. Compte tenu du champ d'application actuel du DPS, un instrument plus dynamique et plus souple était nécessaire. A la suite de l'accord conclu entre la CNUCED et la Banque mondiale en vue de fournir aux pays en développement une assistance technique conjointe en matière de gestion de la dette (voir le premier numéro du Bulletin du SYGADE), il a été décidé d'inclure comme une facilité du SYGADE le Module de la stratégie de la dette (DSM) de la Banque mondiale. Ceci accroîtra considérablement les moyens d'analyse offerts par le système.

Le DSM permet aux utilisateurs d'établir un modèle de l'encours et du service de la dette de leur pays d'après les hypothèses de l'analyste quant aux perspectives économiques mondiales et aux indicateurs de la balance des paiements. Alternativement, et afin de fournir une analyse générale de sensibilité, un même ensemble de mesures relatives à la gestion de la dette peut être soumis à différents scénarios de base. Les données obtenues dans chaque cas peuvent être structurées soit en tableaux standards, soit en extraits de données prêts à être transférés sur un tableau électronique.

Dans le SYGADE, les données sont stockées par prêt tandis que le DSM fonctionne avec des données agrégées. Dans le cadre du séminaire du mois de septembre, on montrera aux utilisateurs du SYGADE comment les données relatives à la dette sont sélectionnées, agrégées, présentées et transférées du SYGADE au DSM.

La gestion de la dette extérieure, telle qu'elle est envisagée aujourd'hui, est un phénomène relativement récent, qui, en tant que tel, n'est pas encore très bien compris dans de nombreux pays, développés ou en développement. Ce n'est devenu une question d'importance vitale pour les gouvernements qu'au cours des cinq à dix dernières années, et les politiques et les pratiques correspondantes, ainsi que les instruments techniques, continuent d'évoluer rapidement aux niveaux national et international. Comme toujours dans ce cas, il faudra du temps pour que la gestion de la dette soit reconnue et acceptée en tant que préoccupation légitime des pouvoirs publics. La CNUCED et la Banque mondiale, à travers leurs activités d'assistance technique, contribuent ainsi à ce que la gestion de la dette devienne un nouveau domaine de l'administration publique dans les pays en développement.

## INFORMATION TECHNIQUE

Dans le dernier numéro du Bulletin, nous avons vu l'importance des sauvegardes. Pour poursuivre sur le même thème, et pour faire suite à une demande émanant de l'un de nos pays utilisateurs, l'Information Technique du présent numéro traite des moyens de récupérer le fichier des échéanciers (GDB002) et le fichier du grand livre (GDB029) en cas de données altérées ou corrompues.

Tous les principaux fichiers de données du SYGADE sont des fichiers indexés, ce qui signifie qu'ils comportent une partie 'données' et une partie 'index'. Lorsque le fichier est initialement créé (ou ultérieurement recréé grâce à la procédure de restauration du SYGADE), un certain espace disque est alloué au fichier, ainsi qu'un espace pour saisir de nouvelles données. La sécurité de ce fichier ne peut être garantie que par la réalisation de sauvegardes régulières (copies de sécurité) au moyen des fonctions de sauvegarde du SYGADE. Toutefois, si le fichier fait l'objet d'une actualisation continue et intensive, la partie index doit être "nettoyée" de temps à autre (par exemple, une fois par mois). Cela ne peut être effectué qu'en restaurant le fichier à partir des disquettes SYGADE de sauvegarde correspondantes. Si ce travail n'est pas réalisé régulièrement la partie index qui identifie les enregistrements de données individuelles s'engorgera et il s'ensuivra des pertes de données. Cet engorgement se traduit habituellement par l'apparition du message "erreur d'index". Malheureusement, lorsque cela se produit, il est déjà trop tard pour obtenir une récupération complète, et certaines données seront perdues.

Lorsqu'une "erreur d'index" survient, les procédures ci-après peuvent être utilisées pour déterminer les prêts corrompus et récupérer le fichier altéré:

### a) Procédure de vérification des données relatives aux accords de prêt

Choisir dans le menu d'états de sorties du DMS les échéanciers d'amortissement. Choisir ensuite "d'après échéancier complet". Cet état de sortie devrait être dirigé sur le disque dur. Sélectionner l'option "premiers et derniers numéros de prêts" (méthode 2) d'après le module de sélection. Préciser que le bloc de prêts pour l'état de sorties va de 1 à 9998. Au cours de la phase suivante, le logiciel fait apparaître sur l'écran chaque numéro de prêt à mesure que les données en sont traitées pour l'état de sortie. Dès qu'il rencontre un prêt erroné, le logiciel "se gèle" et le numéro du prêt en question reste "gelé" sur l'écran. Après avoir pris note du numéro de ce prêt, l'utilisateur relance le micro-ordinateur et répète les étapes précédentes du processus de sélection jusqu'à l'étape de spécification du bloc de numéros de prêt. Le premier numéro de prêt doit alors être le numéro du prêt suivant celui du prêt erroné et le

dernier numéro 9998. Cette procédure est ensuite répétée jusqu'à ce que tous les prêts (de 1 à 9998) aient été vérifiés. Ce qui vient d'être expliqué concerne la vérification de la catégorie financière des prêts à moyen terme et à long terme (catégorie financière 2). Pour d'autres catégories, il convient de procéder de la même façon.

### b) Procédure de vérification des données du grand livre

Choisir l'option "états de sorties tirés du grand livre" dans le menu des états de sortie du DMS. Sur le menu suivant, choisir "comptes", puis "situation des prêts par numéro de prêt". Procéder ensuite en suivant les étapes décrites dans la procédure de vérification des données relatives aux accords de prêts indiquée plus haut. Ces deux procédures doivent normalement permettre d'identifier tous les prêts erronés. Une fois ces prêts connus, leur données peuvent être corrigées. Selon que les prêts erronés ont été identifiés au moyen de la procédure a) ou b) ci-dessus, ou encore des deux à la fois, les corrections doivent être apportées au fichier des échéanciers, au fichier du grand livre, ou aux deux.

### c) Procédure de récupération du fichier corrompu

a) Effectuer une sauvegarde en utilisant DOS (ou en utilisant une sauvegarde PC tools) du ou des fichiers endommagés (copie de sécurité) si vous ne l'avez pas déjà fait.

b) Effectuer une sauvegarde du bloc DMS (premiers et derniers numéros de prêts) du ou des fichiers endommagés à l'exclusion de tous les prêts corrompus.

c) Fixer le décompte en volume du ou des fichiers de sauvegarde. Pour ce faire, activer le SYGADE, passer à "suivi", puis à "gestion du système". Sélectionner ensuite "mise à jour des fichiers de référence" et "mise à jour du dictionnaire de données". Choisir ensuite "mise à jour des descriptions de fichiers". Attribuer une valeur FDB100 au fichier du grand livre ou FDB062 au fichier des échéanciers pour la zone 1 et modifier le décompte en volume pour qu'il soit égal au total des disquettes correspondantes (zone 6). Après avoir effectué le changement, retourner au menu de gestion du système.

d) Restaurer le ou les fichiers de sauvegarde à partir du menu DMS de sauvegarde/restauration.

e) Entrer manuellement tous les mouvements du grand livre (données historiques et données normales) pour les prêts qui ont été éliminés du nouveau grand livre et tous les mouvements de l'échéancier qui ont été éliminés du fichier des échéanciers.

f) Vérifier les tableaux d'amortissement et les relevés de comptes des prêts ainsi ressaisis par rapport aux données précédentes et apporter les corrections nécessaires.

g) Lorsque toutes ces tâches ont été réalisées, effectuer une sauvegarde DMS normale du ou des fichiers corrigés.

## PERSPECTIVES D'UNE DIMINUTION DU POIDS DE LA DETTE DES PAYS A FAIBLE REVENU LOURDEMENT ENDETTES DANS LES ANNEES 90

Au cours des années 80, l'incapacité croissante de faire face à la grave situation de la dette extérieure des pays en développement a polarisé les débiteurs, les créanciers et leurs porte-parole. Ce n'est toutefois qu'au début des années 90 qu'une amélioration est apparue et des tentatives ont été faites pour remédier à la situation. Les conditions sont devenues plus favorables; un consensus s'est dessiné quant aux possibilités de répartir le poids des pertes potentielles, même s'il ne semble pas exister de panacée.

Des propositions ingénieuses d'annulation, de réduction et de conversion de la dette ont été et continuent d'être ambitieusement appliquées. Ces efforts ont atténué les difficultés immédiates de financement rencontrées par certains pays lourdement endettés en leur donnant davantage de champ pour mettre en oeuvre des politiques d'ajustement. L'efficacité de divers instruments relatifs à la dette sera analysée dans de prochains Bulletins.

Dans le présent numéro on trouvera un bref compte rendu de l'une des plus récentes innovations en matière d'allègement de la dette dans le Club de Paris. En décembre 1991, le Club de Paris a adopté des modalités concessionnelles rehaussées en faveur de deux pays à faible revenu, le Nicaragua et le Bénin, puis les a étendues, un mois plus tard, à la Bolivie et à la République-Unie de Tanzanie. Les conditions à remplir pour bénéficier de ces nouvelles modalités sont les mêmes que pour les modalités de Toronto; seuls les pays désignés par la Banque mondiale en tant que pays pouvant bénéficier d'une aide à des conditions de faveur de l'Association internationale de développement peuvent y prétendre. En vertu de ces nouvelles conditions exceptionnelles les arriérés et les échéances courantes de la dette non-concessionnelle sur une période de 12 à 18 mois, seront réduits de 50% par rapport au valeur présente nette par rapport au service de la dette. Pour obtenir ce résultat, les créanciers peuvent choisir entre trois options: (1) La première est une réduction de 50% de la valeur présente nette du service de la dette de la période de consolidation, le reste étant rééchelonné aux taux de marché. Le remboursement s'effectue sur 23 ans, assorti d'un délai de grâce de six ans. (2) La seconde possibilité est un rééchelonnement du service de la dette de la période de consolidation à des taux d'intérêt concessionnel de façon à obtenir une réduction de 50% de la valeur présente nette. La période de remboursement est de 23 ans sans délai de grâce. (3) La troisième possibilité est de combiner

une réduction des taux d'intérêt et une capitalisation partielle des intérêts, la capitalisation ne portant pas d'intérêt. Le remboursement s'effectue sur 23 ans, assorti d'un délai de grâce de 6 ans. Les trois options s'équivalent en terme de la valeur présente nette.

Quant à la dette APD, les nouvelles modalités ne prévoient pas de réduction de la dette. Néanmoins, cette dette peut être rééchelonnée sur une très longue période, c'est-à-dire, une période de remboursement de 30 ans et un délai de grâce de 12 ans. Cependant, si certains pays créanciers ne peuvent pas offrir un allègement concessionnel, il est possible d'appliquer l'Option B des modalités de Toronto, un projet antérieur du Club de Paris, qui prévoit une consolidation de la dette non-concessionnelle à un taux d'intérêt moratoire lié au marché. Le remboursement s'effectue sur 25 ans avec un délai de grâce de 14 ans.

En plus de la réduction de la dette prévue dans les nouvelles conditions pour les pays à faible revenu, une réduction additionnelle de la dette peut être obtenue en utilisant les accords de swap. Pour la dette APD il n'y a aucune limite au montant de la dette pouvant être utilisé pour des swaps, tandis que pour la dette non-APD la limite est le montant supérieur équivalent à soit 10% de l'encours soit \$10-20 millions.

Les incidences des mesures d'allègement de la dette ne sont pas toujours nettement discernables, car les effets sur les indicateurs de la dette - ratios dette/PIB, dette/exportations, service de la dette/exportations - dépendent du type d'allègement qui est appliqué. Un recul sensible de ces indicateurs pour les pays à revenu moyen fortement endettés a pu être enregistré à la suite de la mise en oeuvre récente de stratégies relatives à la dette. Par exemple, dans le groupe des 15 pays à revenu moyen lourdement endettés, le ratio dette/PIB a diminué depuis 1986 de quatre à six points. Cependant, il a notablement augmenté dans le cas des petits pays à faible revenu, y compris en Afrique subsaharienne, tandis que le ratio intérêts/service de la dette n'était guère affecté. De plus, l'encours de la dette de ces pays a considérablement augmenté. L'allègement de la dette ayant eu des effets inégaux sur les pays en développement, il est désormais important pour le Club de Paris de se préoccuper de réduire la charge de la dette des pays à faible revenu lourdement endettés.

### Installation du SYGADE au Rwanda

En août 1988, le Ministère des finances a adressé une demande au PNUD concernant l'installation du SYGADE au Rwanda. Le document de projet a été signé le 14 mai 1990.

La gestion de la dette publique au Rwanda relève de la responsabilité de la Division de la dette publique, qui fait partie de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique du Ministère des finances.

Le SYGADE a été installé, et des missions ont été réalisées par M. Pål Borresen, Conseiller technique principal d'un projet interrégional financé par les Pays-Bas, et par Mme Bernadette Bodin, économiste financier. Mme Bodin est revenue récemment d'une mission de quatre mois au Rwanda, et a évoqué pour nous le déroulement du projet:

*Quel était le but de votre mission?*

D'étudier les flux d'information, réconcilier les soldes des prêts et d'aider la division de la dette à remplir les formulaires SYGADE, et à produire des états de sortie.

*Combien de prêts ont été enregistrés?*

Tous les prêts ont été enregistrés.

*Quels genres de prêts?*

Au commencement on avait l'intention d'enregistrer seulement la dette extérieure, qui compose 40% du nombre total des prêts. Puis, on a décidé d'enregistrer également la dette domestique.

*Pourquoi?*

La dette domestique compose une grande partie de la dette totale, et pour que les rwandais puissent gérer la dette, cela semblait une bonne idée d'inclure la dette domestique.

*Est-ce que vous avez eu des problèmes spécifiques pendant votre séjour?*

Nous n'avons eu aucun problème technique. Les ordinateurs que nous utilisions étaient destinés à l'usage exclusif du SYGADE, et nous avons pu suivre rigoureusement le plan de travail prévu.

*Est-ce que les données du système sont à jour?*

Nous avons choisi comme date de clôture le 31 décembre 1991. Toutes les opérations du premier trimestre de cette année ont été enregistrées.

*Pour quelles tâches le SYGADE s'est-il montré le plus utile?*

La division de la dette possède maintenant la capacité de produire des états de sortie, les projections du service de la dette et des tirages, ainsi que les états de sortie du grand livre. En général, l'information est de meilleure qualité, et plus sophistiquée que ce qui était produit manuellement auparavant.

*Avez-vous organisé des cours de formation pendant que vous étiez là?*

Nous avons organisé un cours de formation de deux semaines en avril, où nous nous sommes concentrés en particulier sur les états de sortie du SYGADE.

*Comment s'est déroulée la mission?*

Malgré une situation difficile dans le pays, les conditions de travail étaient bonnes. Il y avait un couvre-feu dès onze heures du soir jusqu'à six heures du matin, mais les changements politiques qui ont eu lieu n'ont pas affecté notre travail.

Il y a six personnes qui travaillent avec le SYGADE, y compris le Coordinateur National du Projet, et nous nous réunissons chaque semaine pour discuter des progrès réalisés dans le projet. Il y avait une très bonne ambiance de travail.

*Que se passera-t-il à l'avenir dans le projet?*

Quelques employés viendront au séminaire en septembre à Genève sur la Version 4.1Plus. Au courant de cette année, il y aura encore une mission au Rwanda pour dispenser la formation dans l'utilisation du DPS et du DSM, pour réconcilier les soldes après avoir enregistré les opérations pour le deuxième et le troisième trimestre de cette année, et pour former les gestionnaires à l'utilisation de la Version 4.1Plus du SYGADE.

Au début de 1993, nous espérons également organiser un voyage d'étude pour des employés de la division de la dette à deux pays qui utilisent eux aussi le SYGADE, peut-être à Djibouti et en Egypte.



## Programme Conjoint de la Banque Mondiale et la CNUCED

Comme nous l'avons expliqué dans le premier numéro du Bulletin, la Banque Mondiale et la CNUCED ont initié un Programme Conjoint, avec la copaternité du PNUD, pour fournir une assistance technique dans la gestion de la dette dans les pays en développement. Les activités du Programme progressent d'une manière très satisfaisante, et le personnel international à New York, Washington et Genève combinent leurs efforts pour que cela continue.

La première réunion du Comité d'Organisation Inter-agences s'est tenue à New York au début du mois de mai, et les représentants des trois institutions firent un compte rendu des progrès réalisés jusqu'ici. La prochaine réunion du Comité d'Organisation est prévue pour juillet.

En même temps, et comme nous l'avons expliqué dans un autre article de ce Bulletin, on a fait des progrès du côté du développement du système, en construisant une interface entre le DSM de la Banque mondiale et la Version 4.1Plus du SYGADE. La Section de la Gestion de la Dette de la CNUCED, en collaboration avec le personnel de la Division de la Dette et des Finances Internationales de la Banque mondiale, prépare le terrain pour la construction et le développement de la Version 5. Ce nouveau système s'appellera SAGE ("Système d'Aide à la Gestion de la dEtte").

Pendant les semaines prochaines la Banque mondiale et la CNUCED entreprendront des missions conjointes d'évaluation de besoins dans deux pays. Le but de ces missions pilotes est d'évaluer les capacités de ces pays dans la gestion de leur dette et leurs ressources en devises et d'élaborer une méthodologie générale pour une future assistance technique financière.

Les lettres pour le bulletin doivent être adressées à:

Bulletin SYGADE,  
E.10055,  
CNUCED,  
Palais des Nations,  
1211 Genève 10,  
Suisse

## MISSIONS DES MEMBRES DE L'EQUIPE SYGADE JANVIER - JUIN 1992

### **Enrique Cosio-Pascal**

Banque mondiale, Washington (janvier/février),  
Banque mondiale, Paris (février), Roumanie, Zambie  
(mars), SEACEN, Malaisie, Iran (avril), PNUD,  
New York, Banque mondiale, Washington (mai).

### **Pekka Sankala**

Banque mondiale, Washington (janvier, mai), Côte  
d'Ivoire, Sénégal (juin).

### **Alain Bodin**

Banque mondiale, Washington (mai), les pays de la  
BCEAO - Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali,  
Niger, Sénégal, Togo (mai/juin).

### **Philippe Straatman**

Ethiopie (février).

### **Sarah Ross**

Zambie (mars).

### **Bernadette Bodin**

Mission de quatre mois comme économiste financier  
au Rwanda.

### **Pål Borresen**

Continuait son travail comme Conseiller technique  
principal au Burundi, au Rwanda et en Ouganda.

## ARRIVEES ET DEPARTS

### **Fedra dell'Aquila**

A commencé chez l'équipe SYGADE en février 1992  
comme experte associée financée par le gouvernement  
italien.

### **Roberto Volpato**

A quitté l'équipe SYGADE en avril 1992 après une  
année comme économiste financier financé par le  
gouvernement italien, et mis à la disposition de la  
CNUCED par la Banco Credito Italiano, Milan.

### **Jacques Baert**

Directeur du séminaire de formation à Genève en  
septembre.

### **Ina Schwarz**

A commencé un stage de trois mois en juin 1992  
pour travailler sur les aspects légaux des contrats de  
prêts.

Pour toute information sur le SYGADE veuillez vous  
adresser à:

DIG, Programme SYGADE,  
CNUCED,  
Palais des Nations,  
1211 Genève 10,  
Suisse

Tél: (41 22) 917 58 50  
Fax: (41 22) 917 00 45  
Telex: 41 29 62 UNO CH